

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Bastia

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Externe

Epreuve : Cas pratique

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Préfecture de X

DDI

Affaire suivie par X, chargé de mission.

Tél : xx ..

Courriel : xx ..

À X, Le xx/xx/2020.

Note à l'attention de Monsieur le préfet directeur du secrétariat général commun,

Objet: Mise en place du secrétariat général commun (SGC)

Références: Décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux.

Annexes: Annexe 1 - Annexe technique / Bilan à mi-parcours  
Annexe 2 - Dépliant RTL pour les agents.

Par le décret du 7 février 2020, il a été demandé aux préfets de créer des secrétariats généraux communs au plus tard le 30 juin 2020. Toutefois, en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, les préfets ont été informés le 26 mars 2020 du report de cette création au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans le cadre de la mise en place du SGC, une prise de parole est organisée. Afin d'exposer les

travaux réalisés lors de la prochaine réunion des directeurs départementaux, vous m'avez demandé de vous exposer les enjeux de la réforme territoriale de l'Etat (I) ainsi que de vous présenter les éléments concrets de la mise en place des SGC des services départementaux en matière de ressources humaines, d'immobilier et budgétaire (II).

## I / Les enjeux de la réforme territoriale de l'Etat:

La charte de déconcentration du 7 mai 2015 a permis de préciser les relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés de l'Etat en encourageant les préfets à la mise en œuvre des mutualisations indispensables à un meilleur fonctionnement des services déconcentrés. Ils ont été chargés de projets de mutualisations et de conduites d'action dans un objectif de rationalisation des moyens. La circulaire du 24 juillet 2018 relative à l'organisation territoriale des services publics est venue préciser les trois objectifs visant à renforcer l'efficacité de l'intervention de l'Etat en permettant l'évolution de l'organisation et du fonctionnement des services. Cette circulaire insiste en premier lieu sur la nécessité d'introduire davantage de souplesse et de modularité dans l'organisation des services départementaux afin de mieux tenir compte des enjeux des politiques publiques des territoires. En deuxième lieu, elle invite à renforcer le principe de mutualisation des moyens des services déconcentrés développé par la charte de la déconcentration. L'objectif est d'assurer un meilleur service pour les citoyens et les besoins locaux en permettant d'atteindre les gains de performance attendus. Enfin, elle souhaite approfondir la déconcentration pour l'animation et la coordination des politiques de l'Etat.

Cette circulaire de 2018 a permis d'aboutir à des propositions d'évolution de l'administration territoriale de l'Etat formulées par les préfets de région. Ces propositions ont été reprises et complétées par la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat. Un point en particulier est à relever. Il s'agit de l'objectif de gain en efficacité. Pour mettre en œuvre cette réforme, gagner en efficacité par la mutualisation des moyens et la coopération interdépartementale est indispensable. Cette mutualisation passe par trois volets : une mutualisation en matière budgétaire, une mutualisation en matière immobilière et une mutualisation en matière de fonctions support. Cette mutualisation peut être opérée par les secrétariats généraux communs.

Les SGC sont des structures à vocation interministérielle chargées d'assurer, au plan départemental, la gestion des fonctions support notamment en matière d'achats, de ressources humaines, de logistique, d'immobilier et de ressources informatiques. Vous avez été chargé d'élaborer le projet d'organigramme du futur SGC. La liste des fonctions et moyens assurés par le SGC est arrêtée par le préfet de département. La décision de l'implanter relève du préfet sur votre proposition.

Il convient d'examiner dans une deuxième partie la mise en place du SGC.

II / La mise en place du secrétariat général commun des services départementaux en matière de ressources humaines, d'immobilier et budgétaires :

Le rôle du SGC est d'améliorer la qualité des services rendus aux différentes entités en permettant au directeurs de piloter leur structure et de conduire leurs missions. Cette structure est collégiale. Un référent de proximité doit jouer son rôle d'appui au pilotage et au management.

La nomination du responsable du SGC devra intervenir au terme d'une procédure associant tous les responsables. Le responsable du SGC est sous statut d'emploi de la DATE dans les départements. Le transfert des agents y concernant est opéré sur la base du volontariat. Des formations pourront être envisagées pour répondre au mieux à cette nouvelle organisation.

En matière de ressources humaines, les missions du SGC ne relèvent pas du management de proximité. Il est exercé par les directeurs départementaux. Le comité de pilotage inter-inspections sur l'organisation et le fonctionnement des DDI a été chargé de mener des travaux de méthodes préalables en lien avec les préfetures et les DDI. Il peut être utile de s'y référer.

Sur le plan budgétaire, les mapens communs sont gérés par le SGC. Les programmes 333 "mapens mutualisés des administrations déconcentrées" et 307 "administration territoriale de l'Etat" ont été fusionnés en un programme unique 354 inscrit au PLF de 2020. Sa mise en oeuvre est probablement prévue dans le nouveau PLF 2021. Cette nouvelle cartographie budgétaire permet d'accroître l'efficacité et ~~de~~ faciliter la démarche de déconcentration des actes de gestion. Un calendrier peut permettre cette opération. Des économies importantes peuvent être ainsi générées.

En matière immobilière, les schémas directeurs immobiliers en région ont vocation à optimiser l'occupation du patrimoine immobilier de l'Etat par les administrations. Les SDIR doivent concerner tous les services. Les SGC sont compétents dans les domaines des achats, de l'immobilier en lien avec les RRPTE. Il doit également assurer le suivi immobilier notamment l'entretien des locaux.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA :

Bastia

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) :

Externe

Epreuve :

Cas pratique

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Avant la tenue de votre réunion avec les directeurs départementaux, il est possible d'effectuer des consultations afin d'informer l'ensemble des agents sur la mise en place du SGC (Annexe 2).

Les changements organisationnels impliquent la réalisation d'une étude d'impact également.

Je vous propose également une annexe technique - bilan à mi-parcours qui pourrait vous servir lors du prochain comité technique (Annexe 1)

## Annexe 1 : Bilan à mi-parcours

- Le préfigurateur a défini les éléments de missions précises du SGC
- Définition de son lien avec les équipes de direction et les services
- Définition du contrat de service
- Règles de fonctionnement de la structure de gouvernance
- Organisation d'un comité de pilotage pour constituer des groupes de travail sur six thématiques:
  - ressources humaines
  - immobilier
  - budget et comptabilité
  - informatique
  - centres mutualisations
  - organisation
- Accompagnement et restitution des étapes achevées.

Annexe 2. Dépliant d'information RH pour les agents.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le SGC sera effectivement mis en place au sein de votre structure.

Le SGC est un service à vocation interministérielle, chargé des fonctions support, placé sous l'autorité du préfet.

La constitution du SGC n'est pas subordonnée à la réunion préalable de l'ensemble des services concernés sur un même site.

La nomination du responsable SGC intervient à la suite d'une procédure associant l'ensemble des responsables des entités soutenues. Elle doit être validée par une instance nationale tenant compte de la proportion des effectifs présents au sein de la préfecture et des DDI concernées.

Le responsable du SGC est sans statut d'emploi de DATE.

Le transfert des agents s'opère sur la base du volontariat. Il peut prendre la forme de l'intégration directe, du détachement, de la position normale d'activité ou encore de l'affectation.

Les rémunérations seront maintenues.

Le droit au retour dans le ministère d'origine est maintenu.

